

DECRET N°71-252 du 29 décembre 1971

portant nomination de Mr Janvier Bodoun BALLE, Ingénieur du Bois, en qualité de Directeur-Adjoint de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°69-80/PR/MPTPT du 27 mars 1969, portant création de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
VU le Décret N°71-251 du 29 décembre 1971, portant statuts de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires ;
Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports ;
le Conseil des Ministres entendu,

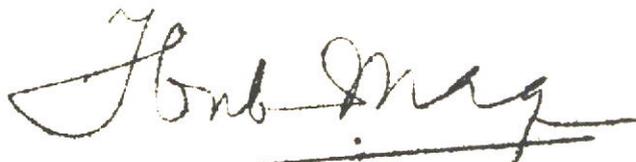
DECRETE :

Article 1er - Mr Janvier Bodoun BALLE, Ingénieur du Bois, Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises, est nommé Directeur-Adjoint de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 décembre 1971

par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Transports,



Gabriel LOZES

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
MTP 6 - Ministères 11 - HC 2 - SGG 4
ODAMAP 4 - Intéressé 1 - PAC 2 - DTP 1
DMM 1 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1 -
DFP + s/dtions 6.